

25 ans de coopération franco-qubécoise

Claude Morin

Numéro 23, automne 1990

À l'antenne du passé

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7712ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, C. (1990). 25 ans de coopération franco-qubécoise. *Cap-aux-Diamants*, (23), 50-53.

En novembre 1965, la France et le Québec signent une première entente sur les échanges dans le domaine culturel. Cette caricature montre le général de Gaulle et le premier ministre québécois Jean Lesage sous le parapluie protecteur de la culture, alors que Lester B. Pearson, premier ministre du Canada, fulmine sous l'orage... (Archives nationales du Canada).



25 ANS DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

par Claude Morin*

AUJOURD'HUI, LE SPECTACLE N'ÉTONNERAIT PLUS PERSONNE. La situation était cependant différente, le 28 février 1965, lorsque les journaux du Québec publièrent une photo illustrant la signature à Paris d'une entente conclue directement par le Québec avec un pays étranger. De semblables ententes devaient suivre, mais nous l'ignorions encore. Quoi qu'il en soit, tout le monde était conscient qu'il s'agissait d'un précédent.

L'entente avec la France portait sur un programme d'échanges et de coopération en matière d'éducation. Ce document ne ressemblait pas du tout à un traité. Des fonctionnaires français et québécois, spécialistes de l'éducation, s'étaient réunis au cours des mois précédents pour discuter d'échanges possibles. Ils avaient rédigé un procès-verbal des projets évoqués et c'était ce procès-verbal que rendaient officiel,

par leurs signatures, le ministre français de l'éducation, Christian Fouchet, et son collègue du Québec, Paul Gérin-Lajoie.

Le texte signé acquérait ainsi une stature différente. De simple rapport administratif, il se hausait au rang d'entente internationale. La signature des deux ministres lui conférait une dimension politique évidente, car, en régime fédéral, les États fédérés — les provinces dans le cas du Canada — ne prennent pas d'engagements avec d'autres pays; ces responsabilités relèvent habituellement du gouvernement central.

Suite de précédents

Le Québec innovait donc. Il innova encore le 24 novembre suivant en concluant une deuxième entente avec la France, sur la culture celle-là, de forme plus solennelle que celle de février. La

signature intervint à Québec entre l'ambassadeur de France au Canada, François Leduc, et le ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte. Bien des questions viennent à l'esprit lorsque l'on songe à ces événements.

Pourquoi, d'abord, la première entente portait-elle sur l'éducation et non sur autre chose? Un peu de démythification. Ce choix ne résultait pas d'une savante stratégie, mais essentiellement des circonstances. Longtemps replié sur lui-même, le Québec de la Révolution tranquille souhaitait s'ouvrir au monde. En pleine réforme de son système d'enseignement, il ressentait le besoin de s'inspirer d'expériences vécues ailleurs. Le domaine de l'éducation s'imposait donc comme choix naturel.

Pourquoi la France? Simplement parce que, là aussi, des affinités linguistiques et culturelles reliaient le Québec à son ancienne mère patrie. D'où une autre interrogation: pourquoi ce pays souverain acceptait-il de conclure un accord avec une simple province, fût-elle le Québec, par définition non souveraine? La réponse n'a rien d'une révélation, tant elle est connue: c'est Charles de Gaulle qui a permis la coopération franco-québécoise en matière d'éducation et de culture. Sans lui, reconnaissons-le, nous n'en fêterions pas cette année le 25^e anniversaire. Et bien d'autres choses auraient été absentes de l'évolution postérieure du Québec comme nous le verrons plus loin.

Mais auparavant, une dernière question: comment Ottawa réagissait-il face à ces initiatives? Pas très favorablement. L'establishment fédéral rejetait comme hérésie délétère toute prétention québécoise à exercer une activité autonome sur le plan international. Sauf, bien sûr, si elle respectait les balises strictes, déterminées par lui-même, et se situait nettement à l'intérieur des priorités qu'il établirait. Soit dit en passant: Ottawa demanda que les documents signés entre la France et le Québec portent le nom d'ententes et non d'accords. Les autorités fédérales voulaient ainsi souligner que de telles ententes — à preuve leur appellation — ne devaient pas être assimilées à des textes courants d'ordre diplomatique. Le Québec devait éviter de se prendre pour un autre! En pratique, l'opération politico-sémantique ne changeait rien à la réalité: le Québec avait bel et bien conclu des accords avec la France.

Une crise d'adolescence prolongée

Il faut cependant noter, pour respecter la vérité historique, que le gouvernement central n'a, en aucun moment, tenté d'empêcher la conclusion de ces accords. Pour au moins deux raisons: il n'y serait tout simplement pas arrivé et ses représentants décidèrent alors d'interpréter le rappo-

chement franco-québécois comme un phénomène à la rigueur tolérable dans le contexte du rattrapage pratiqué par le Québec de la Révolution tranquille. Il croyait aussi — ou espérait — qu'il s'agissait d'un phénomène temporaire. Au fond, une crise d'adolescence ou un folklore éphémère, mais rien de permanent...



Le contraire se produisit pourtant. Et c'est cela qu'il convient de rappeler cette année. Les ententes de 1965 n'ont de sens que dans la mesure où elles furent, si l'on peut dire, à l'origine de la suite. On célèbre d'autant plus allègrement un début qu'il a entraîné des conséquences.

Quelle suite? Quelles conséquences? Essentiellement l'émergence du Québec au plan international. En octobre 1961, le Québec avait institué une Délégation générale en France. Une autre fut mise sur pied en Grande-Bretagne en 1964, et ensuite une représentation économique à Milan. En Grande-Bretagne, l'installation du Québec ne s'accompagna d'aucun haut fait particulier, et pour cause: les États membres de fédérations, elles-mêmes membres du Commonwealth, ont droit à une présence officielle à Londres. Le Québec se prévalait donc de cette coutume commode. En Italie, il établit un bureau commercial sans prétention politique, ce qui ne dérangeait personne. Il se fixait à Milan, et non à Rome, la capitale.

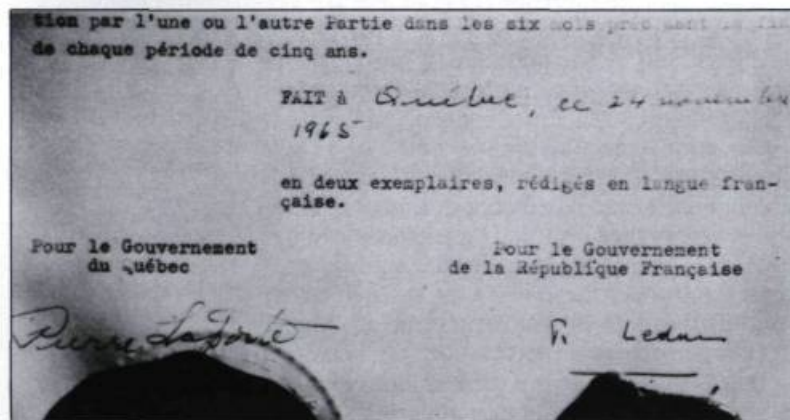
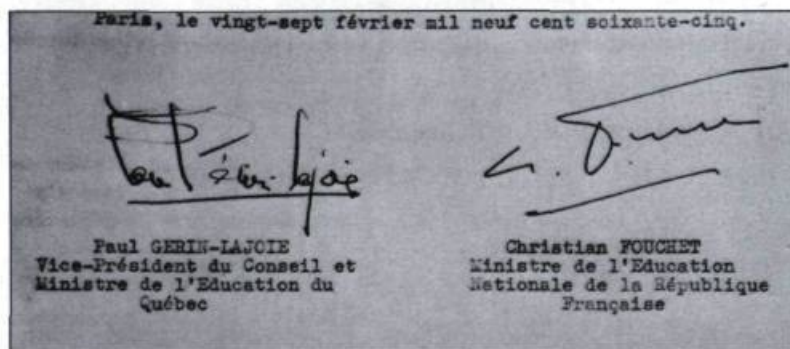
Avec la France, comme on le dit en langage courant, «ce n'était pas pareil». L'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris, en octobre 1961, marquait de part et d'autre un geste politique de nature à inquiéter les fédéralistes orthodoxes. Ils le toléraient toutefois, confiants que le premier ministre Jean Lesage n'oserait jamais dépasser la mesure et ne se doutant pas que le général de Gaulle voyait plus loin qu'eux.

Quelques minutes avant la signature de l'entente franco-québécoise sur la culture, le premier ministre Jean Lesage s'entretient avec le ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte et l'ambassadeur de France, François Leduc. (Claude Morin, Le pouvoir québécois en négociation. Montréal, Boréal Express, 1972).

La même année, ils décidèrent de «chapeauter» les ententes franco-québécoises d'un accord-cadre France-Canada, de façon à avaliser les incursions du Québec. La France se prêta à l'opération. Elle lui permettait, d'exploiter à fond son programme de coopération.

Tensions franco-canadiennes

La complicité franco-québécoise naissante reçut une nouvelle impulsion de taille avec le «Vive le Québec libre!» de juillet 1967. Ottawa ne put supporter l'interprétation un peu trop large (c'est le moins qu'on puisse dire!) que de Gaulle apportait à l'accord-cadre sur lequel les fédéraux comptaient tellement pour contenir la coopération franco-québécoise. Dès lors, les relations Paris-Ottawa se gâtèrent.



Extraits des ententes franco-québécoises signées les 27 février et 24 novembre 1965. (Claude Morin. Le pouvoir québécois en négociation. Montréal, Boréal Express, 1972).

De Gaulle en rajouta: bientôt le consulat général de France à Québec releva directement du ministère des Affaires étrangères à Paris. Désormais, dans ses rapports avec ce ministère, il éviterait le canal de l'ambassade de France à Ottawa, géographiquement trop à proximité des fédéraux, selon le président français.

En septembre de la même année, il chargea le ministre Alain Peyrefitte d'une mission: celle d'accroître par tous les moyens le volume et la variété de la coopération entre la France et le Québec. Puis ce fut la création de l'Office franco-québécois de la jeunesse et d'autres initiatives, à

peu près toutes réprouvées par Ottawa, surtout celle qui visait au lancement d'un satellite de communication dans le but de permettre aux Québécois de capter des stations françaises de télévision. Ce projet tel quel n'eut pas de suite mais demeure l'ancêtre de l'actuel TV5.

Il faut aussi noter l'accueil réservé au premier ministre Daniel Johnson, en mai 1967, tout aussi impressionnant, mais plus chaleureux encore que celui dont Jean Lesage avait été l'objet en octobre 1961, à l'occasion de l'inauguration de la Délégation générale du Québec en France. À compter de 1967, la qualité de cet accueil s'étendit même — autre précédent peu de nature à réjouir les fédéraux — à des ministres du gouvernement québécois.

Au début de 1968, de Gaulle donna une extension encore plus politique, si l'on veut, à la coopération franco-québécoise et non prévu lors de la signature des ententes en 1965. Il favorisa la participation du Québec (sans celle d'Ottawa) à la conférence des ministres de l'éducation des pays francophones à Libreville au Gabon. Le Québec, simple province non souveraine, accédait à un forum qui, autrement, lui serait demeuré fermé. Cette conférence fut suivie de plusieurs autres où le Québec fut toujours présent, même si le gouvernement fédéral réussit éventuellement à s'y faire inviter.

Vint ensuite l'admission du Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique, en 1969-1970, réalisée après le départ de de Gaulle, mais rendue possible à cause de l'impulsion venant de lui. Même si elle survint des années plus tard, on peut en dire autant de l'accession du Québec au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, en 1985.

Affirmation d'une personnalité

La coopération franco-québécoise ne s'est donc pas limitée à des contacts dans les seuls domaines de l'éducation et de la culture. Elle les a vite débordés à cause de la complicité encouragée par de Gaulle et maintenue par tous ses successeurs, malgré l'opposition souvent virulente des autorités fédérales et leurs nombreuses entreprises visant à «remettre le Québec à sa place». Si l'appui français avait cessé avec le départ de de Gaulle en 1969 — Ottawa misait là-dessus — la trajectoire ultérieure du Québec en aurait été profondément modifiée. Il lui aurait manqué le soutien que la France a fourni à l'affirmation de sa personnalité internationale.

Or, ce prolongement politique, il convient aussi de le souligner cette année, car il prend racine dans les ententes dont nous célébrons le 25^e anniversaire. Le Québec de la Révolution tran-

quille avait entrepris de se donner des instruments comme Hydro-Québec, la Société générale de financement ou la Caisse de dépôt et de placement (inspirée du modèle français). Il avait dessiné les cadres législatifs et mis sur pied divers organismes pour appliquer les réformes devenues urgentes en administration publique, en éducation, en culture, en santé, en politique sociale ou en développement régional. Il visait aussi à contrôler davantage son économie et ses flux financiers. À n'en pas douter, le bilan de la

fonction publique, immigration, politique linguistique, commerce, finance, industrie, santé, jeunesse, richesses naturelles, développement régional, etc. Au fil des années, il s'est également tourné vers d'autres pays, en particulier ceux de la francophonie, mais pas exclusivement.

Sur le plan interne ces orientations ont amené le gouvernement du Québec à se doter du personnel, des budgets et des organismes (ministères,



Signature de la première entente franco-québécoise le 27 février 1965 à Paris. Paul Gérin-Lajoie appose sa signature comme ministre de l'Éducation. Se tenant debout à l'arrière de ce dernier, Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales. (Archives nationales du Québec à Montréal, fonds Paul-Gérin-Lajoie).

Révolution tranquille et de ses suites immédiates doit inclure la percée internationale du Québec.

Comme toute innovation, le rapprochement franco-québécois suscita bien des espoirs et, il faut le dire, conduisit à quelques déceptions. Certaines étaient assez prévisibles. Ainsi, comment pouvait-on espérer un afflux soudain d'immenses capitaux français dont la dimension aurait pu, à la longue, diminuer de façon sensible l'importance relative des investissements américains chez nous? À supposer qu'il eût été souhaitable, un tel renversement de situation demeurerait impossible, même sous la pression insistante de Charles de Gaulle.

Une stature internationale

Outre ceux d'ordre politique, spectaculaires dans leurs manifestations et leurs conséquences, les ententes de 1965 comportaient d'autres effets multiplicateurs. Grâce aux contacts qu'il pouvait établir en France et ailleurs, le Québec s'est intéressé à d'autres secteurs que l'éducation et la culture: communication, sciences, petite et moyenne entreprise,

services et délégations à l'étranger) exigés par ses relations avec l'extérieur. Il a même donné à cet égard l'exemple à d'autres provinces canadiennes qui, bien entendu, n'ont jamais autant innové que lui en la matière.

De tous les États fédérés du monde, le Québec devint graduellement le plus présent et le plus actif au plan international. Voilà pourquoi d'autres États fédérés et certaines communautés nationales se sont aussi mises à porter attention à l'expérience québécoise.

L'intérêt des autres envers nous, joint aux rapprochements et aux contacts nouveaux créés par le processus d'ouverture vers l'extérieur, tout cela a contribué à changer les mentalités au Québec. Aujourd'hui, les Québécois ont davantage confiance en eux-mêmes. S'il n'est pas pour autant devenu invulnérable, notre peuple est plus sûr de lui et se sent mieux outillé que jamais. ♦

* Professeur à l'École nationale d'administration publique